



Votre agence

Yannick GRANGETAS - EIRL
AGENT GENERAL
45 PLACE GASTON PAILHOU
37000 TOURS
Tél : 02 47 05 53 39 (coût d'un appel local)
Mail : tours-centre@gan.fr
N°Orias : 18004393
Site Orias : www.orias.fr

COPROPRIETE PILORGET
ARTHURIMMO.COM TOURS
6 RUE D ENTRAIGUES
37000 TOURS

Vos références

N° client / identifiant internet : 50665507
N° souscripteur : 30917818Q
N° contrat : 2000

VOS CONDITIONS PERSONNELLES MULTIRISQUES IMMEUBLE

Ce contrat d'assurance est établi entre :
Gan Assurances et COPROPRIETE PILORGET

Les garanties de votre contrat prennent effet le **01/01/2022**

L'ASSURE

LES INFORMATIONS QUE VOUS AVEZ COMMUNIQUEES

COPROPRIETE PILORGET
Qualité de l'assuré : Copropriété via Syndic professionnel



Gan Assurances

Compagnie française d'assurances et de réassurances - Société anonyme au capital de 193 107 400 euros - RCS Paris 542 063 797 - APE : 6512Z
Siège social : 8-10 rue d'Astorg 75008 Paris - Tel : 01 70 94 20 00 - www.gan.fr
Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) - 4 Place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09
Direction Réclamations Clients - Gan Assurances - 3 place Marcel Paul 92024 Nanterre - E-mail : reclamations@gan.fr

CM

SNVTEMR1002_07/01/2022_07/01/2022_506665507



N° souscripteur : 30917818Q

LE PARC DE BATIMENTS

LES INFORMATIONS QUE VOUS AVEZ COMMUNIQUEES

29 RUE DE LA FOSSE MARINE
37100 TOURS

➤ Caractéristiques du parc de bâtiments :

- Nombre de lots : Non Renseigné
- Surface du parc : 12 287 m²
- Fermeture des accès bâtiments et parc : Non
- Contrat de maintenance des canalisations d'eau et d'évacuation : Non
- Vérification des installations électriques : Non
- Cuve double enveloppe ou bac de rétention : Non
- Gardien logé sur place : Non
- Absence de piscine(s) à garantir

SMTTEMR1002_07/01/2022_07/01/2022_50665507



Gan Assurances

Compagnie française d'assurances et de réassurances – Société anonyme au capital de 193 107 400 euros – RCS Paris 542 063 797 – APE : 6512Z
Siège social : 8-10 rue d'Astorg 75008 Paris – Tel : 01 70 94 20 00 – www.gan.fr
Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) – 4 Place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09
Direction Réclamations Clients – Gan Assurances – 3 place Marcel Paul 92024 Nanterre – E-mail : reclamation@gan.fr

CM



N° souscripteur : 30917818Q

LE BATIMENT : A ANEMONE

LES INFORMATIONS QUE VOUS AVEZ COMMUNIQUEES

- **Adresse du bâtiment :** 29 RUE DE LA FOSSE MARINE
37100 TOURS

- **Caractéristiques du bâtiment :**
 - Type du bâtiment : Collectif
 - Catégorie de bâtiment : Standard
 - Superficie développée du bâtiment : 1 386 m²
 - Année de construction du bâtiment : 1968
 - Spécificités de votre bâtiment :
 - Présence de toiture terrasse
 - Présence de jardin en terrasse ou de toiture végétalisée
 - Absence de vérandas de plus de 9 m² à garantir
 - Absence de panneaux photovoltaïques de plus de 20 m² à garantir

- **Usage / destination du bâtiment :**
 - 100 % habitations et/ou professions libérales et/ou bureaux
 - 0 % locaux commerciaux et/ou artisanaux et/ou industriels

- **Activité(s) exercée(s) :**
 - Nombre d'activité(s) exercée(s) : 0



Gan Assurances

Compagnie française d'assurances et de réassurances – Société anonyme au capital de 193 107 400 euros – RCS Paris 542 063 797 – APE : 6512Z
Siège social : 8-10 rue d'Astorg 75008 Paris – Tel : 01 70 94 20 00 – www.gan.fr
Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) – 4 Place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09
Direction Réclamations Clients – Gan Assurances – 3 place Marcel Paul 92024 Nanterre – E-mail : reclamation@gan.fr

CM



N° souscripteur : 30917818Q

LE BATIMENT : E EGLANTINE

LES INFORMATIONS QUE VOUS AVEZ COMMUNIQUEES

- **Adresse du bâtiment :** 29 RUE DE LA FOSSE MARINE
37100 TOURS

- **Caractéristiques du bâtiment :**
 - Type du bâtiment : Collectif
 - Catégorie de bâtiment : Standard
 - Superficie développée du bâtiment : 2 600 m²
 - Année de construction du bâtiment : 1968
 - Spécificités de votre bâtiment :
 - Présence de toiture terrasse
 - Présence de jardin en terrasse ou de toiture végétalisée
 - Absence de vérandas de plus de 9 m² à garantir
 - Absence de panneaux photovoltaïques de plus de 20 m² à garantir

- **Usage / destination du bâtiment :**
 - 100 % habitations et/ou professions libérales et/ou bureaux
 - 0 % locaux commerciaux et/ou artisanaux et/ou industriels

- **Activité(s) exercée(s) :**
 - Nombre d'activité(s) exercée(s) : 0





N° souscripteur : 30917818Q

LE BATIMENT : FGHIJ GARAGES

LES INFORMATIONS QUE VOUS AVEZ COMMUNIQUEES

- **Adresse du bâtiment :** 29 RUE DE LA FOSSE MARINE
37100 TOURS

- **Caractéristiques du bâtiment :**
 - Type du bâtiment : Collectif
 - Catégorie de bâtiment : Garage extérieur
 - Superficie développée du bâtiment : 1 350 m²
 - Année de construction du bâtiment : 1968
 - Spécificités de votre bâtiment :
 - Absence de vérandas de plus de 9 m² à garantir
 - Absence de panneaux photovoltaïques de plus de 20 m² à garantir

- **Usage / destination du bâtiment :**
 - 100 % habitations et/ou professions libérales et/ou bureaux
 - 0 % locaux commerciaux et/ou artisanaux et/ou industriels

- **Activité(s) exercée(s) :**
 - Nombre d'activité(s) exercée(s) : 0



Gan Assurances

Compagnie française d'assurances et de réassurances – Société anonyme au capital de 193 107 400 euros – RCS Paris 542 063 797 – APE : 6512Z
Siège social : 8-10 rue d'Astorg 75008 Paris – Tel : 01 70 94 20 00 – www.gan.fr
Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) – 4 Place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09
Direction Reclamations Clients – Gan Assurances – 3 place Marcel Paul 92024 Nanterre – E-mail : reclamation@gan.fr

CM



N° souscripteur : 30917818Q

LE BATIMENT : B BLEUET

LES INFORMATIONS QUE VOUS AVEZ COMMUNIQUEES

- **Adresse du bâtiment :** 29 RUE DE LA FOSSE MARINE
37100 TOURS

- **Caractéristiques du bâtiment :**
 - Type du bâtiment : Collectif
 - Catégorie de bâtiment : Standard
 - Superficie développée du bâtiment : 2 200 m²
 - Année de construction du bâtiment : 1968
 - Spécificités de votre bâtiment :
 - Présence de toiture terrasse
 - Présence de jardin en terrasse ou de toiture végétalisée
 - Absence de vérandas de plus de 9 m² à garantir
 - Absence de panneaux photovoltaïques de plus de 20 m² à garantir

- **Usage / destination du bâtiment :**
 - 100 % habitations et/ou professions libérales et/ou bureaux
 - 0 % locaux commerciaux et/ou artisanaux et/ou industriels

- **Activité(s) exercée(s) :**
 - Nombre d'activité(s) exercée(s) : 0

SM/TEMRI002_07/01/2022_07/01/2022_50665507



Gan Assurances

Compagnie française d'assurances et de réassurances – Société anonyme au capital de 193 107 400 euros – RCS Paris 542 063 797 – APE : 6512Z
Siège social : 8-10 rue d'Astorg 75008 Paris – Tel : 01 70 94 20 00 – www.gan.fr
Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) – 4 Place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09
Direction Réclamations Clients – Gan Assurances – 3 place Marcel Paul 92024 Nanterre – E-mail : reclamation@gan.fr

CM



N° souscripteur : 30917818Q

LE BATIMENT : C CAMELIA

LES INFORMATIONS QUE VOUS AVEZ COMMUNIQUEES

- **Adresse du bâtiment :** 29 RUE DE LA FOSSE MARINE
37100 TOURS

- **Caractéristiques du bâtiment :**
 - Type du bâtiment : Collectif
 - Catégorie de bâtiment : Standard
 - Superficie développée du bâtiment : 2 551 m²
 - Année de construction du bâtiment : 1968
 - Spécificités de votre bâtiment :
 - Présence de toiture terrasse
 - Présence de jardin en terrasse ou de toiture végétalisée
 - Absence de vérandas de plus de 9 m² à garantir
 - Absence de panneaux photovoltaïques de plus de 20 m² à garantir

- **Usage / destination du bâtiment :**
 - 100 % habitations et/ou professions libérales et/ou bureaux
 - 0 % locaux commerciaux et/ou artisanaux et/ou industriels

- **Activité(s) exercée(s) :**
 - Nombre d'activité(s) exercée(s) : 0



Gan Assurances

Compagnie française d'assurances et de réassurances – Société anonyme au capital de 193 107 400 euros – RCS Paris 542 063 797 – APE : 6512Z
Siège social : 8-10 rue d'Astorg 75008 Paris – Tel : 01 70 94 20 00 – www.gan.fr
Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) – 4 Place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09
Direction Reclamations Clients – Gan Assurances – 3 place Marcel Paul 92024 Nanterre – E-mail : reclamation@gan.fr

CM

SMT/EMR002_07/01/2022_07/01/2022_506665507



N° souscripteur : 30917818Q

LE BATIMENT : D DAHLIA

LES INFORMATIONS QUE VOUS AVEZ COMMUNIQUEES

- **Adresse du bâtiment :** 29 RUE DE LA FOSSE MARINE
37100 TOURS

- **Caractéristiques du bâtiment :**
 - Type du bâtiment : Collectif
 - Catégorie de bâtiment : Standard
 - Superficie développée du bâtiment : 2 200 m²
 - Année de construction du bâtiment : 1968
 - Spécificités de votre bâtiment :
 - Présence de toiture terrasse
 - Présence de jardin en terrasse ou de toiture végétalisée
 - Absence de vérandas de plus de 9 m² à garantir
 - Absence de panneaux photovoltaïques de plus de 20 m² à garantir

- **Usage / destination du bâtiment :**
 - 100 % habitations et/ou professions libérales et/ou bureaux
 - 0 % locaux commerciaux et/ou artisanaux et/ou industriels

- **Activité(s) exercée(s) :**
 - Nombre d'activité(s) exercée(s) : 0

SMTEMR1002_07/01/2022_07/01/2022_50665507



Gan Assurances

Compagnie française d'assurances et de réassurances – Société anonyme au capital de 193 107 400 euros – RCS Paris 542 063 797 – APE : 6512Z
Siège social : 8-10 rue d'Astorg 75008 Paris – Tel : 01 70 94 20 00 – www.gan.fr
Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) – 4 Place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09
Direction Réclamations Clients – Gan Assurances – 3 place Marcel Paul 92024 Nanterre – E-mail : reclamation@gan.fr

CM



N° souscripteur : 30917818Q

LES GARANTIES, LIMITES ET FRANCHISES SELECTIONNEES

Le présent paragraphe présente les garanties limites et franchises que vous avez choisies.

Le montant du capital mobilier que vous avez choisi pour l'ensemble de votre parc de bâtiments est fixé à :
4 975,50 €

Garanties	Votre choix	Limite	Franchise
Les garanties relatives à l'assuré			
Responsabilité civile propriétaire d'immeuble	Oui	(1)	(1)
Responsabilité civile atteintes à l'environnement	Oui	(1)	(1)
Responsabilité civile du conseil syndical	Oui	(1)	(1)
Responsabilité civile du syndic bénévole	Non		
Défense pénale et recours suite à accident	Oui	(3)	(3)
Protection juridique propriétaire bailleur	Non		
Protection juridique copropriété	Non		
Informations juridiques	Non		
Assistance	Non		
Les garanties relatives au parc de bâtiments			
Dommages aux canalisations enterrées et pertes d'eau	Oui	(1)	(1)
Les garanties relatives au bâtiment A ANEMONE			
Incendie, explosions, chute de la foudre, événements annexes et Dommages électriques	Oui	(1)	Sans franchise
Événements climatiques	Oui	(1)	Sans franchise
Dégâts des eaux et gel	Oui	(1)	Sans franchise
Événements climatiques exceptionnels	Oui	(1)	(1)
Vols, actes de vandalisme, détériorations immobilières ou mobilières (5)	Oui	14 FFB (13 931 €) (2)	Sans franchise
Actes de vandalisme, émeutes, mouvements populaires et actes de sabotage (6)	Non		
Bris de glaces	Oui	5 000 €	Sans franchise
Bris de machines	Non		
Dommage d'effondrement	Oui	(1)	(1)
Rupture de cuves et pertes de liquides	Non		
Attentats - Actes de terrorisme	Oui	(1)	Sans franchise
Catastrophes naturelles	Oui	(1)	(1)
Catastrophes technologiques (Habitation)	Oui	(1)	Sans franchise

Gan Assurances

Compagnie française d'assurances et de réassurances – Société anonyme au capital de 193 107 400 euros – RCS Paris 542 063 797 – APE : 6512Z
Siège social : 8-10 rue d'Astorg 75008 Paris – Tel : 01 70 94 20 00 – www.gan.fr
Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) – 4 Place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09
Direction Reclamations Clients – Gan Assurances – 3 place Marcel Paul 92024 Nanterre – E-mail : reclamation@gan.fr



CM



N° souscripteur : 30917818Q

Garanties	Votre choix	Limite	Franchise
Les garanties relatives au bâtiment E EGLANTINE			
Incendie, explosions, chute de la foudre, événements annexes et Dommages électriques	Oui	(1)	Sans franchise
Evénements climatiques	Oui	(1)	Sans franchise
Dégâts des eaux et gel	Oui	(1)	Sans franchise
Evénements climatiques exceptionnels	Oui	(1)	(1)
Vols, actes de vandalisme, détériorations immobilières ou mobilières (5)	Oui	14 FFB (13 931 €) (2)	Sans franchise
Actes de vandalisme, émeutes, mouvements populaires et actes de sabotage (6)	Non		
Bris de glaces	Oui	5 000 €	Sans franchise
Bris de machines	Non		
Domage d'effondrement	Oui	(1)	(1)
Rupture de cuves et pertes de liquides	Non		
Attentats - Actes de terrorisme	Oui	(1)	Sans franchise
Catastrophes naturelles	Oui	(1)	(1)
Catastrophes technologiques (Habitation)	Oui	(1)	Sans franchise
Les garanties relatives au bâtiment FGHIJ GARAGES			
Incendie, explosions, chute de la foudre, événements annexes et Dommages électriques	Oui	(1)	Sans franchise
Evénements climatiques	Oui	(1)	Sans franchise
Dégâts des eaux et gel	Oui	(1)	Sans franchise
Evénements climatiques exceptionnels	Oui	(1)	(1)
Vols, actes de vandalisme, détériorations immobilières ou mobilières (5)	Non		
Actes de vandalisme, émeutes, mouvements populaires et actes de sabotage (6)	Non		
Bris de glaces	Non		
Bris de machines	Non		
Domage d'effondrement	Oui	(1)	(1)
Rupture de cuves et pertes de liquides	Non		
Attentats - Actes de terrorisme	Oui	(1)	Sans franchise
Catastrophes naturelles	Oui	(1)	(1)
Catastrophes technologiques (Habitation)	Oui	(1)	Sans franchise
Les garanties relatives au bâtiment B BLEUET			





N° souscripteur : 30917818Q

Garanties	Votre choix	Limite	Franchise
Incendie, explosions, chute de la foudre, événements annexes et Dommages électriques	Oui	(1)	Sans franchise
Événements climatiques	Oui	(1)	Sans franchise
Dégâts des eaux et gel	Oui	(1)	Sans franchise
Événements climatiques exceptionnels	Oui	(1)	(1)
Vols, actes de vandalisme, détériorations immobilières ou mobilières (5)	Oui	14 FFB (13 931 €) (2)	Sans franchise
Actes de vandalisme, émeutes, mouvements populaires et actes de sabotage (6)	Non		
Bris de glaces	Oui	5 000 €	Sans franchise
Bris de machines	Non		
Dommage d'effondrement	Oui	(1)	(1)
Rupture de cuves et pertes de liquides	Non		
Attentats - Actes de terrorisme	Oui	(1)	Sans franchise
Catastrophes naturelles	Oui	(1)	(1)
Catastrophes technologiques (Habitation)	Oui	(1)	Sans franchise
Les garanties relatives au bâtiment C CAMELIA			
Incendie, explosions, chute de la foudre, événements annexes et Dommages électriques	Oui	(1)	Sans franchise
Événements climatiques	Oui	(1)	Sans franchise
Dégâts des eaux et gel	Oui	(1)	Sans franchise
Événements climatiques exceptionnels	Oui	(1)	(1)
Vols, actes de vandalisme, détériorations immobilières ou mobilières (5)	Oui	14 FFB (13 931 €) (2)	Sans franchise
Actes de vandalisme, émeutes, mouvements populaires et actes de sabotage (6)	Non		
Bris de glaces	Oui	5 000 €	Sans franchise
Bris de machines	Non		
Dommage d'effondrement	Oui	(1)	(1)
Rupture de cuves et pertes de liquides	Non		
Attentats - Actes de terrorisme	Oui	(1)	Sans franchise
Catastrophes naturelles	Oui	(1)	(1)
Catastrophes technologiques (Habitation)	Oui	(1)	Sans franchise
Les garanties relatives au bâtiment D DAHLIA			
Incendie, explosions, chute de la foudre, événements annexes et Dommages électriques	Oui	(1)	Sans franchise



CM

SMT/EMR/002_07/01/2022_07/01/2022_50665507



N° souscripteur : 30917818Q

Garanties	Votre choix	Limite	Franchise
Evénements climatiques	Oui	(1)	Sans franchise
Dégâts des eaux et gel	Oui	(1)	Sans franchise
Evénements climatiques exceptionnels	Oui	(1)	(1)
Vols, actes de vandalisme, détériorations immobilières ou mobilières (5)	Oui	14 FFB (13 931 €) (2)	Sans franchise
Actes de vandalisme, émeutes, mouvements populaires et actes de sabotage (6)	Non		
Bris de glaces	Oui	5 000 €	Sans franchise
Bris de machines	Non		
Domage d'effondrement	Oui	(1)	(1)
Rupture de cuves et pertes de liquides	Non		
Attentats - Actes de terrorisme	Oui	(1)	Sans franchise
Catastrophes naturelles	Oui	(1)	(1)
Catastrophes technologiques (Habitation)	Oui	(1)	Sans franchise

(1) Les limites et franchises de ces garanties figurent dans les Conventions spéciales Copropriétés référencées 3370-236455-062021

(2) Le montant indiqué correspond à la limite de garantie choisie pour les détériorations immobilières.

La limite de garantie choisie pour le vol ou la détérioration de votre mobilier correspond au « capital mobilier pour l'ensemble du parc de bâtiments » mentionné en début de paragraphe.

La limite de garantie prévue pour le remplacement des serrures des portes d'accès est précisée dans le tableau des montants de garantie des Conventions Spéciales.

(3) Les limites et franchises de ces garanties figurent dans l'annexe Protection Juridique Copropriété référencée 3370-236454-122020

Sauf mention spécifique, les montants sont indexés suivant la valeur de l'indice Fédération Française du Bâtiment (FFB) tel qu'il est défini aux Conditions Générales: 995,1 au 01/08/2020

(5) Se référer à l'article 13 dans les Conventions spéciales Copropriétés référencées 3370-236455-062021

(6) Se référer à l'article 14 dans les Conventions spéciales Copropriétés référencées 3370-236455-062021

SMTEMR002_07/01/2022_07/01/2022_50666507



Gan Assurances

Compagnie française d'assurances et de réassurances - Société anonyme au capital de 193 107 400 euros - RCS Paris 542 063 797 - APE : 6512Z

Siège social - 8-10 rue d'Astorg 75008 Paris - Tel : 01 70 94 20 00 - www.gan.fr

Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) - 4 Place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09
Direction Reclamations Clients - Gan Assurances - 3 place Marcel Paul 92024 Nanterre - E-mail : reclamation@gan.fr

CM



N° souscripteur : 30917818Q

VOS DECLARATIONS ET CLAUSES PARTICULIERES

DECLARATIONS

Vous nous déclarez que les biens assurés ne comportent pas d'ambassade ou consulat, organisation politique, lieu de culte, bowling, discothèque, bar avec piste de danse, cabaret ou établissement de même nature.
Vous déclarez que votre bâtiment ne fait pas l'objet d'un arrêté de mise en péril et/ou d'insalubrité.

➤ Antécédents du risque :

A la souscription du contrat, vous nous avez déclaré :

- que vous n'avez pas fait l'objet de résiliation par le précédent assureur au cours des 36 derniers mois.
- qu'au cours des 36 derniers mois, vous avez déclaré 2 sinistre(s), dont 0 sinistre(s) incendie et 2 sinistre(s) dégât des eaux.

CLAUSES PARTICULIERES

Pour le contrat

LE RISQUE EST CONSTITUE DE 6 IMMEUBLES SEPARES DE PLUS DE 10 M SANS AUCUNE CONTIGUITE Y COMPRIS PAR LES SOUS SOLS

Pour l'assuré

SYNDIC PLUS

Le contrat bénéficie des garanties spécifiques de l'annexe "Syndic Plus".

GARANTIE DEFENSE PENALE ET RECOURS SUITE A ACCIDENT

Afin de vous garantir les meilleures conditions de service, la gestion de la garantie « Défense Pénale et Recours Suite à Accident » prévue dans l'Annexe « Protection Juridique » est confiée à une société indépendante et spécialisée :

LA SOCIETE FRANCAISE DE PROTECTION JURIDIQUE

Entreprise régie par le Code des assurances

S.A. au capital de 2.216.500 EUROS

Siège social : 8-10 rue d'Astorg 75008 PARIS

Téléphone : 01.41.43.76.00 - RCS PARIS : B 321 776 775

Adresse postale : TSA 41234 - 92919 LA DEFENSE CEDEX

Tout litige susceptible de mettre en jeu la garantie "Défense Pénale et Recours suite à Accident" doit être déclaré, par écrit, à votre Agent général ou à l'adresse postale mentionnée ci-avant ou par e-mail : declaration.sinistre@protectionjuridique.fr

écrire au Service Qualité à l'adresse postale mentionnée ci-avant ou via

En cas de réclamation concernant le traitement du litige, vous pouvez écrire au Service Qualité à l'adresse postale mentionnée ci-avant ou via l'adresse e-mail : reclagan@protectionjuridique.fr

Le champ d'application des prestations, les conditions de mise en oeuvre ainsi que le cadre de notre intervention sont précisés dans l'Annexe « Protection Juridique ».



Gan Assurances

Compagnie française d'assurances et de réassurances – Société anonyme au capital de 193 107 400 euros – RCS Paris 542 063 797 – APE : 6512Z
Siège social : 8-10 rue d'Astorg 75008 Paris – Tel : 01 70 94 20 00 – www.gan.fr
Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) – 4 Place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09
Direction Reclamations Clients – Gan Assurances – 3 place Marcel Paul 92024 Nanterre – E-mail : reclamation@gan.fr





N° souscripteur : 30917818Q

GARANTIE INFORMATION JURIDIQUE TELEPHONIQUE

Afin de vous garantir les meilleures conditions de service, la gestion de la garantie « Informations Juridiques Téléphoniques » prévue dans l'Annexe « Protection Juridique » est confiée à une société indépendante et spécialisée :

LA SOCIETE FRANCAISE DE PROTECTION JURIDIQUE

Entreprise régie par le Code des assurances

S.A. au capital de 2.216.500 EUROS

Siège social : 8-10 rue d'Astorg 75008 PARIS

Téléphone : 01.41.43.76.00 - RCS PARIS : B 321 776 775

Adresse postale : TSA 41234 - 92919 LA DEFENSE CEDEX

Au titre de la prestation "Informations Juridiques Téléphoniques", les équipes de juristes peuvent être contactées du lundi au vendredi (sauf jours fériés) de 9h à 20h ainsi que le samedi de 9h à 12h par téléphone au 01.41.43.77.00 (communication non surtaxée, coût selon opérateur).

Le champ d'application des prestations, les conditions de mise en oeuvre ainsi que le cadre de notre intervention sont précisés dans l'Annexe « Protection Juridique ».

Pour le parc de bâtiments

Absence de clauses

Pour le bâtiment A ANEMONE

BATIMENT STANDARD

Vous déclarez que le bâtiment assuré n'est pas un château, un manoir ou construction qui présente un caractère particulièrement onéreux par son volume ou ses ornements architecturaux.

MONUMENTS NON CLASSES HISTORIQUES

Vous déclarez que le (ou les) bâtiment (s) assuré(s) ne sont pas (totalement ou partiellement) classés Monuments historiques ou inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

LOCAUX 100% HABITATION

Vous déclarez que le (ou les) bâtiment(s) assuré(s) sont à usage exclusif d'habitation et/ou de bureaux et/ou utilisé(s) pour l'exercice de professions libérales.

PRESENCE DE JARDINS EN TERRASSE OU TOITURE TERRASSE VEGETALISEE

Vous déclarez que le bâtiment assuré comporte un ou des jardin(s) en terrasse ou que ce bâtiment est couvert par une toiture terrasse végétalisée. Par dérogation aux Conventions Spéciales, les dommages occasionnés par les jardins en terrasse ou les toitures terrasse végétalisées sont couverts.

Pour le bâtiment E EGLANTINE

BATIMENT STANDARD

Vous déclarez que le bâtiment assuré n'est pas un château, un manoir ou construction qui présente un caractère particulièrement onéreux par son volume ou ses ornements architecturaux.

MONUMENTS NON CLASSES HISTORIQUES

Vous déclarez que le (ou les) bâtiment (s) assuré(s) ne sont pas (totalement ou partiellement) classés Monuments historiques ou inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

LOCAUX 100% HABITATION

Vous déclarez que le (ou les) bâtiment(s) assuré(s) sont à usage exclusif d'habitation et/ou de bureaux et/ou utilisé(s) pour l'exercice de professions libérales.

SMTMFR002_07/01/2022_07/01/2022_50665507



Gan Assurances

Compagnie française d'assurances et de réassurances - Société anonyme au capital de 193 107 400 euros - RCS Paris 542 053 797 - APE : 6512Z

Siège social : 8-10 rue d'Astorg 75008 Paris - Tel : 01 70 94 20 00 - www.gan.fr

Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) - 4 Place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09

Direction Reclamations Clients - Gan Assurances - 3 place Marcel Paul 92024 Nanterre - E-mail : reclamation@gan.fr

cm



N° souscripteur : 30917818Q

PRESENCE DE JARDINS EN TERRASSE OU TOITURE TERRASSE VEGETALISEE

Vous déclarez que le bâtiment assuré comporte un ou des jardin(s) en terrasse ou que ce bâtiment est couvert par une toiture terrasse végétalisée. Par dérogation aux Conventions Spéciales, les dommages occasionnés par les jardins en terrasse ou les toitures terrasse végétalisées sont couverts.

Pour le bâtiment FGHJ GARAGES

GARAGE EXTERIEUR

Vous déclarez que le bâtiment assuré est un local extérieur à usage de stationnement et qu'il n'est :

- ni un bâtiment à usage d'habitation, de bureaux ou d'activités commerciales, artisanales ou industriels,
- ni un château, un manoir ou construction qui présente un caractère particulièrement onéreux par son volume ou ses ornements architecturaux.

MONUMENTS NON CLASSES HISTORIQUES

Vous déclarez que le (ou les) bâtiment (s) assuré(s) ne sont pas (totalement ou partiellement) classés Monuments historiques ou inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

LOCAUX 100% HABITATION

Vous déclarez que le (ou les) bâtiment(s) assuré(s) sont à usage exclusif d'habitation et/ou de bureaux et/ou utilisé(s) pour l'exercice de professions libérales.

Pour le bâtiment B BLEUET

BATIMENT STANDARD

Vous déclarez que le bâtiment assuré n'est pas un château, un manoir ou construction qui présente un caractère particulièrement onéreux par son volume ou ses ornements architecturaux.

MONUMENTS NON CLASSES HISTORIQUES

Vous déclarez que le (ou les) bâtiment (s) assuré(s) ne sont pas (totalement ou partiellement) classés Monuments historiques ou inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

LOCAUX 100% HABITATION

Vous déclarez que le (ou les) bâtiment(s) assuré(s) sont à usage exclusif d'habitation et/ou de bureaux et/ou utilisé(s) pour l'exercice de professions libérales.

PRESENCE DE JARDINS EN TERRASSE OU TOITURE TERRASSE VEGETALISEE

Vous déclarez que le bâtiment assuré comporte un ou des jardin(s) en terrasse ou que ce bâtiment est couvert par une toiture terrasse végétalisée. Par dérogation aux Conventions Spéciales, les dommages occasionnés par les jardins en terrasse ou les toitures terrasse végétalisées sont couverts.

Pour le bâtiment C CAMELIA

BATIMENT STANDARD

Vous déclarez que le bâtiment assuré n'est pas un château, un manoir ou construction qui présente un caractère particulièrement onéreux par son volume ou ses ornements architecturaux.

MONUMENTS NON CLASSES HISTORIQUES

Vous déclarez que le (ou les) bâtiment (s) assuré(s) ne sont pas (totalement ou partiellement) classés Monuments historiques ou inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

LOCAUX 100% HABITATION

Vous déclarez que le (ou les) bâtiment(s) assuré(s) sont à usage exclusif d'habitation et/ou de bureaux et/ou utilisé(s) pour l'exercice de professions libérales.



Gan Assurances

Compagnie française d'assurances et de réassurances – Société anonyme au capital de 193 107 400 euros – RCS Paris 542 063 797 – APE . 6512Z
Siège social : 8-10 rue d'Astorg 75008 Paris – Tel : 01 70 94 20 00 – www.gan.fr
Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) – 4 Place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09
Direction Réclamations Clients – Gan Assurances – 3 place Marcel Paul 92024 Nanterre – E-mail : reclamation@gan.fr





N° souscripteur : 30917818Q

PRESENCE DE JARDINS EN TERRASSE OU TOITURE TERRASSE VEGETALISEE

Vous déclarez que le bâtiment assuré comporte un ou des jardin(s) en terrasse ou que ce bâtiment est couvert par une toiture terrasse végétalisée. Par dérogation aux Conventions Spéciales, les dommages occasionnés par les jardins en terrasse ou les toitures terrasse végétalisées sont couverts.

Pour le bâtiment D DAHLIA

BATIMENT STANDARD

Vous déclarez que le bâtiment assuré n'est pas un château, un manoir ou construction qui présente un caractère particulièrement onéreux par son volume ou ses ornements architecturaux.

MONUMENTS NON CLASSES HISTORIQUES

Vous déclarez que le (ou les) bâtiment(s) assuré(s) ne sont pas (totalement ou partiellement) classés Monuments historiques ou inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

LOCAUX 100% HABITATION

Vous déclarez que le (ou les) bâtiment(s) assuré(s) sont à usage exclusif d'habitation et/ou de bureaux et/ou utilisé(s) pour l'exercice de professions libérales.

PRESENCE DE JARDINS EN TERRASSE OU TOITURE TERRASSE VEGETALISEE

Vous déclarez que le bâtiment assuré comporte un ou des jardin(s) en terrasse ou que ce bâtiment est couvert par une toiture terrasse végétalisée. Par dérogation aux Conventions Spéciales, les dommages occasionnés par les jardins en terrasse ou les toitures terrasse végétalisées sont couverts.

SMT/EMR/002_07/01/2022_07/01/2022_500665507



Gan Assurances

Compagnie française d'assurances et de réassurances – Société anonyme au capital de 193 107 400 euros – RCS Paris 542 063 797 – APE : 6512Z

Siège social : 8-10 rue d'Astorg 75008 Paris – Tél : 01 70 94 20 00 – www.gan.fr

Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) – 4 Place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09
Direction Reclamations Clients – Gan Assurances – 3 place Marcel Paul 92024 Nanterre – E-mail : reclamation@gan.fr

CM



N° souscripteur : 30917818Q

VOTRE COTISATION

Votre cotisation annuelle s'élève à un montant de 7 909,82 €, hors frais et taxes, soit 8 591,00 € TTC, dont :

- 681,18 € de taxes
- 9,04 € TTC au titre de la garantie « Défense Pénale et Recours Suite à Accident »

Cette cotisation tient compte :

- des modalités de paiement que vous avez choisies : Annuel

La cotisation due pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2022 s'élève à 7 909,82 €, hors frais et taxes, soit 8 591,00 € TTC.

Cette cotisation est exigible intégralement à l'échéance du contrat et, en cas de fractionnement, payable par fraction selon l'échéancier convenu. Le fractionnement prendra fin de plein droit en cas de non-paiement d'une fraction de cotisation à la date fixée.





N° souscripteur : 30917818Q

INFORMATION SOUSCRIPTEUR

En signant votre contrat, vous reconnaissez avoir pris connaissance des informations suivantes :

Protection des données personnelles

Concernant vos Données personnelles, vous pouvez consulter notre Politique de protection des données, retrouver les informations relatives aux traitements mis en oeuvre et aux modalités d'exercice de vos droits sur notre site internet www.gan.fr, rubrique "Protection des données personnelles", et dans les Conditions Générales de votre contrat ou en vous adressant à votre Assureur.

Démarchage à domicile ou vente à distance

Si vous avez été démarché à votre domicile, votre résidence ou sur votre lieu de travail, ces dispositions vous concernent.

Conformément à l'article L112-9 du Code des assurances relatif au démarchage à domicile, toute personne physique qui a fait l'objet d'un démarchage à son domicile ou à sa résidence ou sur son lieu de travail, même à sa demande, et qui signe dans ce cadre, un contrat à des fins qui n'entrent pas dans le cadre d'une activité commerciale ou professionnelle, a la faculté d'y renoncer pendant le délai de 14 jours révolus à compter du jour de sa conclusion, sans avoir à justifier de motif ni à supporter des pénalités.

La survenance d'un sinistre mettant en jeu la garantie du contrat durant le délai de renonciation de 14 jours, rend impossible l'exercice du droit de renonciation.

Si votre contrat a été conclu à distance (par internet, par téléphone, par courrier ou par fax), ces dispositions vous concernent.

Conformément à l'article L112-2-1 du Code des assurances relatif à la vente à distance, vous bénéficiez de la faculté de renoncer à votre contrat dans les 14 jours qui suivent sa date de conclusion, sans motifs ni pénalités.

La survenance d'un sinistre mettant en jeu la garantie du contrat durant le délai de renonciation de 14 jours, rend impossible l'exercice du droit de renonciation.

Comment exercer votre droit de renonciation dans les deux cas précités ?

Vous pouvez renoncer par lettre recommandée ou par envoi recommandé électronique avec demande d'avis de réception adressé à votre Agent général selon le modèle de lettre ci-dessous.

Lettre-type à nous adresser par lettre recommandée ou par envoi recommandé électronique avec avis de réception :

"Je soussigné(e), (nom, prénom, adresse) déclare renoncer à mon contrat d'assurance conclu :

▪ à distance*

▪ par démarchage à domicile*

* Cocher la case correspondante

le (...) et demande le remboursement de la prime déduction faite de la part correspondant à la période durant laquelle le contrat était en vigueur.

Dans ce cas, la résiliation de mon contrat prendra effet à compter de la date de réception de la présente lettre / du présent envoi recommandé électronique."

Le remboursement interviendra dans un délai maximum de 30 jours à compter de la réception de la présente lettre / du présent envoi recommandé électronique.





N° souscripteur : 30917818Q

Vos réclamations

Pour toute demande d'information ou toute réclamation (désaccord, mécontentement) relative à votre contrat d'assurance, il convient de vous adresser dans un premier temps à votre Agent général.

Si cette première réponse ne vous satisfait pas, votre réclamation peut être adressée au Service réclamations de Gan Assurances à l'adresse suivante :

- par courrier : Direction Réclamations Clients Gan Assurances - Service Réclamations
3 place Marcel Paul - 92024 Nanterre Cedex
- par courriel : reclamation@gan.fr

Gan Assurances s'engage à accuser réception de votre réclamation dans un délai maximum de 10 jours ouvrables. La réponse définitive à votre réclamation vous sera apportée dans un délai de traitement de deux mois au plus. En cas de circonstances particulières nécessitant un délai plus long, vous en serez informé.

En dernier lieu, sous réserve d'avoir épuisé toutes les voies de recours exposées ci-dessus, vous pourrez saisir la Médiation de l'Assurance sur le site www.mediation-assurance.org ou par courrier (Médiation de l'Assurance TSA 50110, 75441 Paris Cedex 09).

Si l'avis de la Médiation de l'Assurance ne vous satisfait pas, vous pouvez éventuellement saisir la justice.

Gan Assurances

Compagnie française d'assurances et de réassurances – Société anonyme au capital de 193 107 400 euros – RCS Paris 542 063 797 – APE : 6512Z
Siège social : 8-10 rue d'Astorg 75008 Paris – Tel : 01 70 94 20 00 – www.gan.fr
Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) – 4 Place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09
Direction Réclamations Clients – Gan Assurances – 3 place Marcel Paul 92024 Nanterre – E-mail : reclamation@gan.fr



CM



N° souscripteur : 30917818Q

CONCLUSION DE VOTRE CONTRAT

L'échéance annuelle de votre contrat est fixée au 01/01. A cette date, il se renouvelle d'année en année par tacite reconduction, sauf dénonciation par vous ou par nous dans les formes et conditions prévues aux Conditions Générales.

Vous certifiez que les réponses aux questions qui vous ont été posées, ayant servi de base à la conclusion du contrat et à l'établissement du présent document, sont sincères, exactes et complètes.

Nous attirons votre attention sur le fait :

- que toute réticence ou fausse déclaration intentionnelle de votre part peut entraîner la nullité du contrat (art. L113-8 du Code des assurances),
- que toute omission ou déclaration inexacte vous exposera à une augmentation de cotisation ou à une résiliation du contrat et, le cas échéant, à supporter une réduction d'indemnité en cas de sinistre (art. L113-9 du Code des assurances),
- que vous devez déclarer en cours de contrat les circonstances nouvelles qui ont pour conséquence soit d'aggraver les risques soit d'en créer de nouveaux et qui rendent de ce fait inexactes ou caduques les réponses faites à l'assureur (art. L113-2 du Code des assurances). A ce titre, vous devez notamment nous informer de tout ajout, cessation ou changement d'activité commerciale, artisanale ou industrielle intervenu dans les bâtiments assurés.

Les présentes Conditions Personnelles sont accompagnées des documents contractuels suivants qu'elles complètent :

- des Conditions Générales référencées 3370-236452-122020,
- des Conventions spéciales Copropriétés référencées 3370-236455-062021,
- de l'annexe Protection Juridique Copropriété référencée 3370-236454-122020,
- de l'annexe Syndic plus référencée 3370-236456-122020,
- le cas échéant, du répertoire des clauses référencé 3370-236608-042021,
- du document d'information sur le produit d'assurance,
- du document formalisant notre conseil.

L'ensemble constituant le contrat conclu le 01/01/2022 entre Gan Assurances et vous-même.

Vous déclarez avoir reçu, pris connaissance et accepté, un exemplaire de l'ensemble des documents contractuels énumérés ci-dessus.

Fait en double exemplaire à TOURS le 07/01/2022

Pour Gan Assurances

Signature du souscripteur

 **Yannick GRANGETAS**
AGENT GÉNÉRAL TOURS CENTRE
45, Place Gaston Paillhou
37000 TOURS - Tél. 02 47 05 53 39
tours-centre@gan.fr - www.gan.fr
Immatriculé à l'Orias sous le N° 18004393 - www.orias.fr

 **Arthurimmo.com**
LE RESEAU NATIONAL IMMOBILIER 100% EXPERT
ARTHURIMMO.COM TOURS
SAS au capital de 5 000 €
6 rue d'Entraigues - 37000 TOURS
Tél. 09 75 56 50 78
contact.tours@arthurimmo.com - www.tours-arthurimmo.com
SIRET : 845 214 246 000 25 - APE : 6831Z





Votre agence

Yannick GRANGETAS - EIRL
AGENT GENERAL
45 PLACE GASTON PAILHOU
37000 TOURS
Tél : 02 47 05 53 39 (coût d'un appel local)
Mail : tours-centre@gan.fr
N°Orias : 18004393
Site Orias : www.orias.fr

COPROPRIETE PILORGET
ARTHURIMMO.COM TOURS
6 RUE D ENTRAIGUES
37000 TOURS

Vos références

N° client / identifiant internet : 50665507
N° devis : MRI-22275

TOURS, le 7 janvier 2022

Objet : Conseil pour l'assurance de votre Multirisques Immeuble

Madame, Monsieur,

~~Nous faisons suite à notre entretien du 07/01/2022 au cours duquel nous avons étudié ensemble l'assurance Multirisques Immeuble.~~

En tant que copropriété, vous nous avez communiqué les éléments suivants, afin d'évaluer vos besoins pour garantir l'ensemble immobilier situé :

29 RUE DE LA FOSSE MARINE
37100 TOURS

Caractéristiques de l'ensemble immobilier :

- 6 bâtiment(s) à assurer
- Surface du parc : 12 287 m²
- Usage 100% habitation
- Piscine(s) à garantir : Non
- Panneaux photovoltaïques de plus de 20 m² : Non
- Vérandas de plus de 9 m² : Non

Compte tenu de ces éléments, nous vous conseillons les garanties suivantes du contrat d'assurance Multirisques Immeuble :

Au titre de la Responsabilité Civile et des garanties annexes :

- Responsabilité civile propriétaire d'immeuble
- Responsabilité civile atteintes à l'environnement
- Responsabilité civile du conseil syndical
- Défense pénale et recours suite à accident
- Protection juridique copropriété
- Assistance

Pour le parc de bâtiments :

- Dommages aux canalisations enterrées et pertes d'eau

Gan Assurances

Compagnie française d'assurances et de réassurances - Société anonyme au capital de 193 107 400 euros - RCS Paris 542 063 797 - APE : 6512Z
Siège social : 8-10 rue d'Astorg 75008 Paris - Tel : 01 70 94 20 00 - www.gan.fr
Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) - 4 Place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09
Direction Réclamations Clients - Gan Assurances - 3 place Marcel Paul 92024 Nanterre - E-mail : reclamation@gan.fr



CM



N° client / identifiant internet : 50665507

Pour l'ensemble des bâtiments :

- Incendie, explosions, chute de la foudre, événements annexes et Dommages électriques
- Evénements climatiques
- Dégâts des eaux et gel
- Evénements climatiques exceptionnels
- Vols, actes de vandalisme, détériorations immobilières ou mobilières
- Catastrophes naturelles
- Attentats - Actes de terrorisme
- Catastrophes technologiques (Habitation)

Un certain nombre de garanties que vous avez choisies sont conformes à notre conseil.

Vous avez par ailleurs souhaité retenir des garanties complémentaires :

Pour le bâtiment A ANEMONE :

- Bris de glaces
- Dommage d'effondrement

Pour le bâtiment E EGLANTINE :

- Bris de glaces
- Dommage d'effondrement

Pour le bâtiment FGHIJ GARAGES :

- Dommage d'effondrement

Pour le bâtiment B BLEUET :

- Bris de glaces
- Dommage d'effondrement

Pour le bâtiment C CAMELIA :

- Bris de glaces
- Dommage d'effondrement

Pour le bâtiment D DAHLIA :

- Bris de glaces
- Dommage d'effondrement

Nous attirons votre attention sur les garanties que vous n'avez pas retenues :

Au titre de la Responsabilité Civile et des garanties annexes :

- Responsabilité civile engins de jardin ou de nettoyage
- Protection juridique copropriété
- Assistance



Gan Assurances

Compagnie française d'assurances et de réassurances – Société anonyme au capital de 193 107 400 euros – RCS Paris 542 063 797 – APE : 6512Z

Siège social : 8-10 rue d'Astorg 75008 Paris – Tél : 01 70 94 20 00 – www.gan.fr

Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) – 4 Place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09
Direction Réclamations Clients – Gan Assurances – 3 place Marcel Paul 92024 Nanterre – E-mail : reclamation@gan.fr

CM



N° client / identifiant internet : 50665507

Pour le bâtiment A ANEMONE :

- Actes de vandalisme, émeutes, mouvements populaires et actes de sabotage
- Bris de machines
- Rupture de cuves et pertes de liquides

Pour le bâtiment E EGLANTINE :

- Actes de vandalisme, émeutes, mouvements populaires et actes de sabotage
- Bris de machines
- Rupture de cuves et pertes de liquides

Pour le bâtiment FGHJ GARAGES :

- Vols, actes de vandalisme, détériorations immobilières ou mobilières
- Bris de glaces
- Bris de machines
- Rupture de cuves et pertes de liquides

Pour le bâtiment B BLEUET :

- Actes de vandalisme, émeutes, mouvements populaires et actes de sabotage
- Bris de machines
- Rupture de cuves et pertes de liquides

Pour le bâtiment C CAMELIA :

- Actes de vandalisme, émeutes, mouvements populaires et actes de sabotage
- Bris de machines
- Rupture de cuves et pertes de liquides

Pour le bâtiment D DAHLIA :

- Actes de vandalisme, émeutes, mouvements populaires et actes de sabotage
- Bris de machines
- Rupture de cuves et pertes de liquides

Vous reconnaissez avoir reçu et pris connaissance du document d'information sur le produit d'assurance.

En espérant que ces informations vous permettront d'éclairer votre choix d'assurance, nous restons à votre écoute,


Cordialement,

Pour Gan Assurances

 **Yannick GRANGETAS**
AGENT GÉNÉRAL TOURS CENTRE
45, Place Gaston Paillhou
37000 TOURS - Tél. 02 47 05 53 39
tours-centre@gan.fr - www.gan.fr
Immatriculé à l'Orias sous le N° 18004393 - www.orias.fr

Signature du souscripteur

Date : 11/01/22

 **Arthurimmo.com**
LE RESEAU NATIONAL IMMOBILIER 100% EXPERT
ARTHURIMMO.COM TOURS
SAS au capital de 5 000 €
6 rue d'Entraigues - 37000 TOURS
Tél. 09 75 54 50 78

contact.tours@arthurimmo.com - www.tours-arthurimmo.com
SIRET : 845 214 246 000 25 - APE : 6831Z

Gan Assurances

Compagnie française d'assurances et de réassurances - Société anonyme au capital de 193 107 400 euros - RCS Paris 542 063 797 - APE : 6512Z
Siège social : 8-10 rue d'Astorg 75008 Paris - Tel : 01 70 94 20 00 - www.gan.fr
Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) - 4 Place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09
Direction Réclamations Clients - Gan Assurances - 3 place Marcel Paul 92024 Nanterre - E-mail : reclamation@gan.fr





N° client / identifiant internet : 50665507

POUR VOTRE INFORMATION :

Traitement des réclamations

Pour toute demande d'information ou toute réclamation (désaccord, mécontentement) relative à votre contrat d'assurances, il convient de vous adresser dans un premier temps à votre Agent général.

Si la réponse ne vous satisfait pas, votre réclamation peut être adressée au Service réclamations de Gan Assurances à l'adresse suivante :

- par courrier : Direction Réclamations Clients Gan Assurances - Service Réclamations
3 place Marcel Paul - 92024 Nanterre Cedex
- par courriel : reclamation@gan.fr

Gan Assurances s'engage à accuser réception de votre réclamation dans un délai maximum de 10 jours ouvrables. Celle-ci sera traitée dans les deux mois au plus. Si tel ne devait pas être le cas, vous en seriez informé.

En dernier lieu, vous pouvez recourir à la Médiation de l'Assurance dont les coordonnées sont disponibles sur le site www.ganassurances.fr ou auprès de votre Agent général.

Si l'Avis de la Médiation de l'Assurance ne vous satisfait pas, vous pouvez éventuellement saisir la justice.

Rémunération de votre Agent général

Pour ses activités, votre Agent général perçoit un commissionnement, susceptible d'être complété d'avantages non monétaires.

Droit d'accès aux informations personnelles

Vous avez été préalablement informé de vos droits relatifs au traitement de vos données personnelles dans les documents remis antérieurement par l'assureur.

